

Epreuve d'un candidat

Lettre au client

Vous trouverez ci joint copie de l'acte d'opposition déposé ce jour contre EP 2 005 941.

Dans l'acte d'opposition ci-joint, les abréviations suivantes seront utilisées :

A54 ou A56 pour Article 54 CBE ou Article 56 CBE

RX pour la revendication X ou l'objet de la revendication X

§ pour paragraphe

li pour ligne

PTO pour problème technique objectif

Dir pour directives relatives à l'examen OEB

RX+RY pour l'objet de la revendication X en dépendance de la revendication Y

EdT+P pour état de la technique le plus proche ou art antérieur le plus proche

AX pour annexe X

Détermination de l'état de la technique opposable

En l'absence de priorité, A1 ne bénéficie que de sa date de dépôt le 29.05.2008.

Or

A2 a été divulguée le 15.03.2006 donc avant,
A3 a été divulguée le 15.05.2003 donc avant,
A4 a été divulguée le 16.09.2004 donc avant,
A5 a été divulguée le 13.06.2007 donc avant,
A6 a été divulguée le 18.09.2003 donc avant.

A2, A3, A4, A5, A6 sont donc opposables à tous les objets de A1 au titre de A54(2) i.e. au titre de la nouveauté et de l'activité inventive.

Attaque de R1 par A54 sur la base de A3

A3 divulgue

un patch multicouches (figure montre 3 couches ; A3 §4 li 1 le patch se compose d'au moins 3 couches)

comprenant :

- une couche de stockage (A1 explique (§5 li3-6) qu'un exemple de couche de stockage est une couche faite d'une matrice polymérique, A3 divulgue que la couche de dépôt est constituée d'une matrice polymérique (A3 §4 li 2-3).
comprenant un principe actif à administrer sur la peau (la couche de dépôt de A3 stocke un composé anti-rides (§4 li 2-3), ce composé est progressivement absorbé par la peau quand le patch est porté (§5 li 13-15), ce composé est un principe actif car on stocke dans la couche de dépôt des principes actifs pour entrer en contact avec la peau (§4 li 10-11))
- une couche adhésive (couche 32 de la figure §4 li 3-4)
- une couche textile (divulguée par la couche de tissu 33 fixé à la couche de dépôt par la couche adhésive §4 li 3-4 et figure, le tissu étant un textile tissé, or selon A1, la couche textile peut être un tissé (A1 §5 li 6-7) et A1 §5 li 2 le textile est un tissu)

A3 expose toutes les caractéristiques de R1, R1 n'est pas nouvelle R54(2)

Attaque de R1 par A54 sur la base de A5

Selon A1, un principe actif est n'importe quel composé libéré à partir de la couche de stockage ayant une odeur agréable sur la peau (§5 li9-11). Une composition de parfum est donc un principe actif au sens de A1 lorsque la composition de parfum est renfermée dans une couche de support, telle qu'une couche matricielle polymérique (exemple de couche de support selon A1 §5 li4-6) comme divulgué dans A5 §4 li 2-3.

Par ailleurs, la caractéristique "principe actif à administrer à la peau" de R1 doit être interprétée comme "un principe actif susceptible d'être administrer à la peau" (Dir C-III, 4.13) ce qui est le cas du parfum de A5 qui est pour désodoriser le corps humain (revendication de A5)

Donc A5 divulgue un patch multicouches (patch avec plusieurs couches selon figure et § 4 li 5-7 de A5) comprenant

une couche de stockage comprenant un principe actif à administrer à la peau (divulguée par la couche matricielle polymérique avec composition de parfum tel que démontré plus haut)

- une couche adhésive (couche 52 sur la figure et §4 li 1-2)
- une couche textile (renforcement par couche en fibres non tissé 54 selon A5 §4 li 5-6 or une couche en non tissé correspond à un exemple de couche textile selon A1 §5 li 6-9).

Donc A5 divulgue toutes les caractéristiques de R1.

R1 n'est pas nouvelle (A54)

Dans le cas où la division d'opposition estimerait que la composition de parfum de A5 ne convient pas forcément à la peau voir plus loin attaque subsidiaire de R5+R1 sur A56 sur la base de A5+A4.

Attaque de R2 + R1 par A56 sur la base de A2+A6

* Détermination de l'EdT+P

A2 est l'EdT+P de R2+R1 car il vise à atteindre le même objectif de cicatrisation des plaies (voir R2 pour A1 et §2 li 23-25 pour les pansements de A2, ainsi que revendication 2 de A2)

A2 divulgue :

un patch multicouches (pansement de A2, selon §7, étant entendu qu'un pansement est un exemple de patch (voir A5 §1 li 17-19)
comprenant

une couche de stockage comprenant un principe actif à administrer à la peau (A1 §5 li 3-6 définit la couche de stockage comme étant n'importe quelle couche imprégnée de principe actif, or la couche supplémentaire polymérique de A2 (§7) contient un composé cicatrisant qui est bien un principe actif à administrer à la peau (principe actif étant selon A1 §5 li 9-11, n'importe quel composé ayant un effet thérapeutique sur la peau (la cicatrisation est thérapeutique (A1 §4 li 23-25))

une couche adhésive (couche 23 voir figure et §5 li 6-7, R2+R1 ne précise pas que la couche adhésive est superposée à la couche de stockage)
pour cicatriser les plaies (A2, revendication 2)

ledit patch libérant de 5 à 10 mg de principe actif par cm² par heure (la dose administrée au pansement de A2 selon §8 li 22-23 est de 7 à 8mg par cm² par heure (dose horaire) ce qui est compris entre 5 à 10 mg/cm²/heure donc A2 divulgue un exemple plus spécifique (donc antérieur) de la plage revendiquée).

R2+R1 diffère de A2 par la couche textile (A2 a une couche de soutien 22 à la place).

* Etablissement PTO

La couche textile de R2+R1 sert avec la couche de stockage à obtenir un patch souple et mécaniquement stable (A1 §5 li 1-2) ce qui est nécessaire pour enlever facilement le patch (A1 §2 li 13-16).

Le PTO est donc partant de A2 rendre le pansement plus souple et mécaniquement stable pour faciliter son enlèvement.

A2 cherche à résoudre le même problème (A2§4)

* Evidence de la solution

L'homme du métier en considération du PTO aurait consulté A6 dans le domaine voisin des patchs pour masquer les imperfections (titre de A6) d'autant plus que A6 pointe le problème pour les peaux lésées (A6 §1 li 18-22, déconseille le maquillage et donc implicitement conseille l'utilisation du patch de A6)

Or A6 enseigne dans l'optique du PTO que la couche textile apporte de la souplesse (§9) et de la stabilité mécanique pour empêcher les déchirures (§7 li 17-18) ce qui est un effet généralement connu du textile (§7 li 18-19).

L'homme du métier aurait donc remplacé la couche de soutien de A2 par le textile de A6 sans activité inventive, obtenant l'objet R2+R1 (et R1).

Donc R2+R1 et R1 ne sont pas inventifs.

Attaque de R3 + R1 par A56 sur la base de A4 et connaissances générales

* EdT+P

A4 est l'EdT+P de R3+R1 car vise au même objectif : réduire la douleur (R3 pour A1) A4 étant un pansement analgésique (titre de A4) ce qui correspond à un antidouleur A4 §1 li 25-27).

A4 divulgue

un patch multicouche (pansement = exemple de patch (A5 §1 li 17-19)

comprenant

une couche du stockage comprenant un principe actif à administrer sur la peau (= couche de stockage 24 qui contient un analgésique (§3 li 1-3 + figure de référence 41 et 42), l'analgésique étant un principe actif pour la peau (A1 §5 li 9-11, l'effet antidouleur étant thérapeutique <= A1 §3 li 23-27).

une couche textile (support textile 43 de la figure de A4 + §4 li 11-12)

pour soulager la douleur (§2 pansement analgésique = antidouleur A2 §1 li 26)

ledit patch comprenant une couche d'hydrogel (revendication de A4 + §6 li 20-21).

R3+R1 diffère de A4 par la couche adhésive.

* PTO

La couche adhésive permet d'augmenter l'intégrité du patch (A1§9 li 30-32) ou que le patch adhère à la peau (A1 §9 li 32-33)

Le PTO1 est d'augmenter l'intégrité du pansement de A4.

Le PTO2 est donc l'adhésion du pansement de A4 à la peau.

* Evidence de la solution

Selon A6 les patchs sont couramment utilisés soit pour être fixés à la peau ou être tenus manuellement en place (A6 §3 li 26-31) sachant qu'il est plus commode de fixer le patch à la peau par couche adhésive (A6 §3 li 31-32).

Il fait donc parties des connaissances générales de l'homme du métier des patchs ou pansements de rajouter une couche adhésive au patch dans le but du PTO2

L'homme du métier résout donc le PTO2 en obtenant R3+R1 par ajout d'une couche adhésive au pansement de A4 sans activité inventive.

R3+R1 n'est pas inventif (A56) et donc R1 non plus.

Attaque de R4 + R1 par A56 sur la base de A3+A4

* EdT+P

A3 est l'EdT+P de R4+R1 car il vise à obtenir le même effet de traitement contre les rides (R4 pour A1 et §1 li 18-19 pour A3)

En plus des caractéristiques de R1 (voir attaque de R1 par A54 sur la base de A3), A3 divulgue également que

Le patch est pour traiter les rides (§1 li 18-19).

R4+R1 diffère de A3 par la couche d'hydrogel.

* PTO

La couche d'hydrogel permet de faciliter le transport du principe actif jusqu'à la peau (A1 §14 li 5-6).

Le PTO est donc d'améliorer le transport du composé anti-rides du patch de A3 jusqu'à la peau.

A3 vise à résoudre le PTO en proposant d'augmenter la quantité de principe actif appliqué (A3 §3 li32)

* Evidence de la solution

L'homme du métier aurait consulté A4 dans un domaine voisin des patchs pour la douleur (pansement analgésique voir titre de A4), d'autant plus que A4 enseigne l'amélioration du transport de tous types de principe actif dans la peau (§5 li15-17).

Or A4 enseigne le placement d'une couche d'hydrogel sur une couche de stockage d'un patch (A4 §6 li20-21) dans le but similaire de favoriser l'absorption d'un principe actif, tel qu'un analgésique, par la peau (§6 li 21-22) tout en rappelant que l'hydrogel améliore le transport de tous types de principe actif dans la peau (§5 li15-17).

L'homme du métier aurait donc placé une couche d'hydrogel que la couche de dépôt de A3 (qui est une couche de stockage) sans activité inventive, et aurait ainsi obtenu R4+R1

R4+R1 n'est pas inventif.

Attaque de R5 + R1 par A54 sur la base de A3

A3 divulgue l'ensemble des caractéristiques de R1 (voir Attaque de R1 par A54 sur la base de A3)

En plus des caractéristiques de R1, A3 divulgue également :

que la couche textile comprend un parfum (la couche de tissu de A3 correspond à la couche de textile à laquelle quelques gouttes de parfum peuvent être appliquées §6 li 18-21).

De plus, A3 divulgue que le parfum appliqué au tissu peut servir à donner une odeur agréable (§6 li19) le patch de A3 peut donc être utilisé comme déodorant (en plus d'être utilisé pour traiter les rides) ce qui constitue une des caractéristiques de R5+R1 interprété comme "convenant pour" l'utilisation du patch comme déodorant (Dir C-III, 4.13).

A3 expose donc toutes les caractéristiques de R5+R1, qui n'est pas nouveau.

Attaque de R5 + R1 par A54 sur la base de A5

En plus de l'ensemble des caractéristiques de R1 (voir attaque de R1 sur la base de A5), A5 divulgue en outre l'utilisation du patch comme déodorant (A5 §1 li 14-15) dans lequel la couche textile comprend du parfum (la composition parfumée étant du parfum, et cette composition de parfum liquide étant susceptible de se perdre par le non tissé car il est prévu une couche polymérique supplémentaire empêchant le parfum de se perdre (A5 §4 li 7-8) et donc le parfum liquide n'étant stoppé que par cette couche supplémentaire, il soule nécessairement dans la couche de non tissé de A5 qui est la couche textile, cette caractéristique est donc divulguée implicitement par le patch de A5 (Dir C-III, 9.2)).

A5 expose toutes les caractéristiques de R5+R1.

R5+R1 n'est pas nouvelle.

Dans le cas où la division n'admettrait pas que le parfum de A5 convient nécessairement à la peau voir attaque subsidiaire ci-après.

Attaque subsidiaire de R5 + R1 par A56 sur la base de A5 + A4

Si il n'est pas admis par la division d'examen que le parfum de A5 divulgue un parfum convenant pour la peau, A5 ne divulgue pas cette seule caractéristique de R1 et de R5+R1, A5 est néanmoins l'EdT+P de R5+R1 en visant l'utilisation comme déodorant (A5 §1 li 14-15) de même que R5.

R5+R1 ne diffère de A5, dans cette hypothèse, que par le principe actif à administrer à la peau.

Le PTO est donc de rendre le principe actif de A5, le parfum, apte à être administrée à la peau, c'est à dire convenable à la peau.

A4 dans un domaine voisin des pansements (exemple de patch selon A5 §1 li 17-19) analgésiques que l'homme du métier aurait consulté, enseigne l'utilisation de parfum dans le patch pour les mauvaises odeurs (§8 de A4), ce qui est un effet du parfum selon A1 §10 li 1-2, compatible avec la peau.

L'homme du métier aurait donc remplacé le parfum de A5 par le parfum de A4 et aurait obtenu R5+R1 sans activité inventive

R5+R1 n'est donc pas inventive.

Attaque de R6 par A56 sur la base de A4

R6 revendique un hydrogel destiné à être utilisé dans un patch multicouches pour traiter les rides (voir R4).

Selon Dir C-III, 4.13 cette caractéristique de destination de l'hydrogel doit être interprétée pour R6 comme un hydrogel convenant pour l'utilisation dans un patch multicouche anti-rides.

Selon A1, l'hydrogel convient pour le patch anti-rides en ce qu'il facilite le transport de principe actif dû à la formation de pont hydrophile (A1 §14 li 1 et li 5-6, la seule différence entre A et B étant l'hydrogel).

Ainsi "Hydrogel destiné à être utilisé dans un patch multicouches selon R4" doit être interprété comme "Hydrogel facilitant le transport de principe actif".

* Détermination EdT+P (Dir C-IV, 11.5.1)

A4 est l'EdT+P car il a trait au même domaine technique que R6 (A1§7) : le domaine technique des hydrogels (A4§6), avec le même objectif que A1, de faciliter le transport d'un principe actif jusqu'à la peau par formation de pont hydrophile (A1§14 li 5-6 ; A4 §5 li 15-17 et A4 §6 li 21-22).

L'hydrogel de A4 est de plus le plus similaire de l'hydrogel de R6.

(A6 divulgue hydrogel pour compatibilité avec la peau seulement §10 li6-7) (A2 se rapporte à un hydrogel pour absorber les sécrétions de la peau §6 li 9-10)

A4 divulgue un hydrogel destiné à être utilisé dans un patch selon R4 (tel qu'interprété plus haut, car A4 divulgue un hydrogel améliorant le transport de principe actif dans la peau §5 li15-17)

comprenant

de l'eau, de l'alcool (A4 §7 li24)

des particules d'argent (A4 §7 li26, des particules d'Ag pouvant être rajoutées)

la teneur en particules d'Ag étant de 10% à 30% par rapport au poids de l'hydrogel (A4 divulgue des particules d'Ag à raison de 40g à 60g par 200g d'hydrogel (§7, li 26-27), l'exemple de 40g par 200g donne $40/200 = 20\%$ de particules d'Ag en poids d'hydrogel soit une divulgation spécifique de l'intervalle 10 à 30% en poids d'hydrogel, cet intervalle est donc antérieurisé, à noter que 60g par 200g donne 30%, donc l'intervalle 20% à 30% en poids d'hydrogel pour particules d'Ag est aussi divulgué par A4)

* Formulation du PTO Dir C-IV, 11.5.2

Donc R6 diffère de A4 en ce que l'hydrogel comprend de la gélatine (A4 divulgue de l'amidon pour l'hydrogel du §7)

A1 n'attribue pas d'effet technique à la gélatine de l'hydrogel, il s'agit probablement d'obtenir une structure gélifiée.

Ceci résout le problème d'obtenir une structure gélifiée pour l'hydrogel de A4.

Ce problème est déjà résolu par A4 à l'aide de l'amidon (§7 li 25).

Le PTO est donc de trouver une alternative à l'amidon de A4 pour obtenir une structure gélifiée stable à l'hydrogel de A4.

* Evidence de la solution Dir C-IV, 11.5.3

Selon A4, il est bien connu que les hydrogels convenant au transport de principe actif peuvent avoir comme gélifiant polymérique de l'amidon ou de la gélatine (§5 li 15-17 et li 17-18).

L'homme du métier cherchant une alternative à l'amidon de l'hydrogel du §7 de A4, l'aurait donc remplacé par du gélifiant obtenant R6 sans activité inventive.

R6 est donc dépourvu d'activité inventive (A56).

Attaque de R7 par A56 sur la base de A6+A5

* Détermination de l'EdT+P

A6 est l'EdT+P de l'objet de R7 car il vise à atteindre le même objectif que R7 en fournissant une structure de support de patch où les couches risquent moins de se séparer (A1§11 li 11-12 et A1 §11 li 16-17 ; A6 voir revendication 1 et §11 le procédé de fabrication de la structure du support feuilleté empêchant la dislocation des couches (A6 §11 li 12-13 : "procédé") étant entendu qu'un support feuilleté est un support de patch car selon A5 §1 li15-17 patch désigne un produit à plusieurs couches avec des feuilles (voir exemple), à appliquer sur la peau (la couche 62 de

A6 est compatible avec la peau §10 li 5-6). (Il faut aussi noter que selon la revendication 2 de A6, le support feuilletée de A6 peut servir dans un patch).

A6 divulgue

un procédé de fabrication d'une structure de support de patch (A6 §11 li9-11, procédé de fabrication d'une structure de support feuilletée, support feuilletée = support de patch d'après A5 §li15-17 (patch désigne produit à plusieurs couches dont des feuilles) et A6 applicable sur la peau + A6 selon sa revendication 2 le support feuilletée sert dans un patch)

les couches suivantes sont placées les unes sur les autres (A6 §10 li1, agencement de couches + A6 §4 + figure pour l'ordre) :

couche détachable (A6 §4 li4-5 + figure, référence 61)

couche adhésive (A6 §4 li4-5 + figure référence 62)

couche textile (A6§4 li2-3 + figure référence 63)

couche adhésif de fusion (A6 §4 li 7-9 + figure référence 64)

couche perforée (A6 §4 li 7-9 + figure référence 65)

les couches étant pressées conjointement de façon à former la structure (A6 §11 li10-12).

R7 diffère de A6 par sa partie caractérisante.

* Etablissement du PTO (Dir C-IV, 11.5.2)

L'effet de la différence de R7 par rapport à A6 (ou par rapport au préambule de R7) est d'améliorer encore l'intégrité structurelle de la structure du support (A1 §11 li 15-16)

Le PTO est donc, partant de A6, (ou du préambule de R7) comment améliorer encore l'intégrité du support obtenu par le procédé de fabrication de structure de support de patch.

* Evidence de la solution (Dir C-IV, 11.5.3)

L'homme du métier aurait consulté A5 faisant partie d'un domaine d'application de patch sous la forme de pansement (pansement est un exemple de patch selon A5 §1 li17-19), A5 cherchant notamment à résoudre des problèmes de limitation de risques de séparation des couches (A5 §5 li11-14) ce qui équivaut à chercher à améliorer l'intégrité de l'ensemble formé par les couches assemblées d'un pansement ou d'un patch).

En consultant A5, l'homme du métier cherchant à améliorer l'intégrité de ces couches assemblées, aurait appliqué le traitement thermique à haute température (A5 §6 li16-17) qui accroît la cohésion des couches (A5 §6 li 17-18) sans activité inventive.

Un tel traitement résulte en un durcissement selon A1, §11 li 14-15) le traitement thermique à haute température étant un exemple de durcissement.

La combinaison évidente de A6 et A5 résulte en R7.

R7 n'est donc pas inventive (A56).

EXAMINATION COMMITTEE II

Candidate No.

Paper C 2012 - Marking Sheet

Category	Maximum possible	Marks awarded	
		Marker	Marker
Use of information	42	32	34
Argumentation	58	53	55
Total	100	85	89

Examination Committee II agrees on 87 marks and recommends the following grade to the Examination Board:

☒ PASS
(50-100)

☐ COMPENSABLE FAIL
(45-49)

☐ FAIL
(0-44)

28 June 2012

Chairman of Examination Committee II